

n° 2838 da u 18 à u 24 d'aprile di u 2024

# ARRITTI

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

58<sup>a</sup> annata  
Prezzu 1,40 €

C.P. 0427 C 82046  
ISSN 1262

Dispensé de timbrage  
Routage 205

www.arritti.corsica



## Quàsquara. Non aux intégrismes

p.3

Lutte contre la mafia

# La confiscation des avoirs criminels adoptée au Sénat

Le 27 mars 2024, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi sur les dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels. C'est une avancée importante dans la lutte contre l'emprise mafieuse. Une victoire pour les Collectifs de lutte contre la mafia en Corse. Le collectif Massimu Susini répond aux questions d'Arritti. Da leghje p.6-7.

Urbanìsimu, malgratu u Padduc p.4-5

## Simu sempre à scumbatte pè a difesa di l'ambiente!



Cuntrastu di l'Autunumìa in Nizza

p.8

## Femu a Corsica cuntinueghja a mossa!

# L'associi danu forza à e nostre lotte

L'associi fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è presentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di l'associu I Socios.



## I Socios

**U**Socios Étoile Club Bastia (SECB, u sigulu stòricu di u Sporting) hè un muvimentu popolare originale creatu da sostenitori bastiaci per salvà u Sporting di a sparizione. Hè di più ch'un associu di sostenitori, hà per scopu a difesa di l'interessi di u «pòpulu turchinu» è di u Sporting Club di Bastia.

In 2017, u Sporting hè l'ultimu di a classifica di Lega 1. A falata in Lega 2 si trasforma in un fraghellu tremendu cù sanzioni sprupurizionate per via d'incidenti accaduti contr'à Lyon in Furiani, è per via di a situazione finanziaria catastòfica di u club (20 milioni di débbiti). Bastia falla di 5 divisioni è si ritrova frà l'amatori. U club ùn hà più soldi, a maiò parte di i ghjucatori è di u staff u chitanu. Uni pochi di sostenitori ùn vòlenu vedelu spariscè è fàcenu una chjama à cuntribuzione. Hè cusì ch'elli sò nati i Socios. À tempu, una nova squadra dirigente s'impegna per salvà ssu club stòricu diventatu in un sèculu una vera stituzione, è a ricullata hè strasordinaria in pochi anni.

«Bramemu di mette in ballu e cundizioni necessarie per fà chì sta situazione spurtiva, ecunòmica è suciale ùn vene più spaventà u nostru club» dicenu i Socios. «Cù a ripresa di u club un antr'èpica s'apre, induve tutti i Socios seranu parte sana da chì u nostru club diventi un esempiu pè u ghjocu à pallò popolare in u XXI<sup>u</sup> sèculu».

**I Socios còntanu oghje 5470 membri.** U so scopu hè «d'esse un partenariu in a gestione di u club, à tempu ch'un interlocutore

*privilegiatu pè i dirigenti è una garanzia di u mantenimentu di i so valori». L'associu hè presidatu da Ghjuvan'Francesco Coquery ma sò una decina à impegnassi di manera cutidiana è à interverne nant'à i prugetti di u club. A so forza ferma i so aderenti cunsultati sistematicamente à tutte l'occasioni. A vuluntà hè di mette in ballu «una struttura a più democratica è a più muderna pussibile induve i Socios averanu a pussibilità di votà pè i grandi prugetti messi in ballu».*

**Cusi, u SECB intervene assai in a vita di u Sporting.** Da u stadiu Armand Cesari à tutte l'infrastrutture di u club sin'à u centru di furmazione o l'Accadèmia di u Sporting. Mette manu in stacca, reagisce à l'attualità è difende i sostenitori, per via di l'amende cunsiderate inghjuste, è si prova à ragjunali. A pirutechnia per un dettu, hè interdeta in Francia ma permessa indi fora, cum'è in Italia. U SECB intervene dinù in a scelta di e magliette, l'organizzazione di i scontri, l'affreschi di u stadiu, eccètera. Partecipeghja à i spiazamenti di sostenitori è face campagna per l'abbunamenti. È, ben intesa, hè membru attivu di u Cunsigliu d'amministrazione di a cuoperativa di u club.

«U Sporting face propiu parte di a nostra vita. Ghjè un patrimoniù inalienevule chì appartene à tutti, à ogni Corsu. Tandem, noi altri passiuunati, ùn avemu u dirittu di rinuncià è di lacà quell'istituzione nata in 1905 andassine di male». I Socios sò una vera dimarchja citatina in rispunsabilisazione, è un'originalità in Francia. ■

## 26 d'aprile

**S**tu 26 d'aprile, serà a trista cummemurazione di a catastrofa di Cernobìle, a più tremenda di a stòria di l'industria nuclearia. Fukushima vene dopu chì ghjè u terramotu è soprattuttu u tsunamì ch'anu fattu un veru scempiu è pruvucatu dopu l'insicurezza nuclearia. È ùn hè ancu compia! Face 38 anni chì u core di u reattore nùmaru quattu di a centrale di Cernobìle hà splusatu è s'hè mutatu in un magma radiuattivu chì, ancu puru chjusu in una doppia arca di piombu è d'astracu, ferma pericolosu assai. In Ucràina è in Bielorrussia, l'acqua, a tarra, a natura sò cuntaminate nant'à decine di millaie di chilòmetri quatrati. E pupulazioni cuntinuèghjanu è cuntinueranu à manghjà legumi, frutti, carna, latte, è prudutti naturali cuntaminati. Culandi, 80% di i zitelli s'offrenu di una malatia per via di sta cuntaminazione.

Eppuru, in Francia, u Statu rilancia u so prugramma nucleariu, civile è militare, mantene i reattori attuali, nè lancia d'altri, è u prugettu di fusione trà l'Agenzia di Sicurezza Nuclearia (ASN) cù l'Istituto di Radioprotezzione è di Sicurezza Nuclearia (IRSN) impeghjurisce torna sta puliticaccia. Secondu à l'associu indipendente Osservatoriu di u Nucleariu, si face cù sta fusione «un saltu in daretu di quasi 40 anni da u puntu di vista di l'infurrazione».

Cù a scusa di u riscaldimentu climaticu è a necessità di riduce a cumsumazione di l'energie fussile, d'un latu, è quella di a guerra in Ucràina chì ciambotta a distribuzione in energia in u mondu, d'un antru latu, u nucleariu addebbulitu dopu à Fukushima, ripiglia fiatu. Puru si sà ch'ellu hè una falsa soluzione pè u climà.

U governu lancia a custruzione di sei EPR2 d'una putenza ugnunu di 1652 megawatt, allora chì EDF ùn hè mai ghjunta à apre l'EPR1 di Flamanville pè u quale a custruzione dura dapoi 17 anni! Cupèrchjulu è fundale micca cunformi, accusi di falsificazione, fattura sei volta più impurtante chè prevista secondu à a Corte di i Conti... eccu u bilanciu di l'EPR senza mai viaghjà! A Francia vole dinù lancià una filiera detta *Small Modular Reactor*, chì multiplicheranu i siti nucleari è cù elli i risichi d'accidenti. E centrale attuale sò prulungate sapendu bè a curreusione, e fughjite è l'accidenti putenziali, uni pochi ci sò stati digià. Vale à di dinù un costu in più pè u cuntrollu è e revisioni evaluatu à 100 miliardi d'auri secondu à a Corte di i Conti. Eppò ci hè u prugettu di Bure per mette sottu tarra à 500 metri di profundezza i lozzi radiuattivi per centinaia di millaie d'annate (prugettu CIGEO).

In quantu à a rilancia militare, l'armata brama d'utilizà a centrale di Civaux per fabricà u tritium irradiendu u lithium, alerta l'Osservatoriu di u nucleariu...

U 6 d'aostu 2023, 150 cullettivi lucali di lotta contr'à u nucleariu si sò adunati cum'è 50 anni fà à u Larzac, per ricusituisse a Cuordinazione contr'à u nucleariu.

À a chjama di sta Cuordinazione, ci seranu parecchie adunite u 26 d'aprile per dinunzià a pulitica scimatulita di u Statu francese pè u nucleariu. À u livellu governamentale, ùn ci hè più un palmu di nettu. Ùn ci ferma chè a lotta citatina per scumbatte contr'à l'accecamentu di i putenti di a pianeta. ■

**Fabiana Giovannini.**



Quàsquara

# Non aux intégrismes

**Une histoire de Clochemerle à Quàsquara a tourné au psychodrame identitaire** par le miracle d'une « Une » de Corse-matin qui a enflammé l'actualité du week-end. Aussi sec, un cortège indigné s'est rendu sur les lieux pour porter une caricature de message bien dans l'air du temps.

Dans le nouvel épisode de Don Camillo qui se joue à Quàsquara, les rôles sont inversés puisque c'est le maire et son conseil municipal qui sont accusés d'abuser du goupillon par une « Peppone » à la laïcité rigoriste qui a saisi les tribunaux pour obtenir le déplacement d'une croix plantée par la commune à l'entrée du village. Mais les ressorts de la comédie villageoise sont bien les mêmes et, de posture en enflure, on finit par convoquer jusqu'à l'Évêque, le Juge et le Préfet pour régler un conflit dérisoire. Principale et notable différence entre les deux scénarios : si les rues de la ville dont Peppone est le maire grouillent de monde tout au long de l'année, celles de Quàsquara restent désertes onze mois sur douze. Et la soudaine flambée des tensions villageoises ne va certainement pas contribuer à leur revitalisation !

Dans chaque village, l'Église est le premier patrimoine autour duquel on se rassemble spontanément, croyants et non croyants, jeunes et moins jeunes, i paisani è i frusteri, i bianchi è i rossi, u partitu è u contrapartitu. Cette fonction est essentielle pour construire le « vivre ensemble » qui soude une communauté villageoise.

Un poison menace ce « vivre ensemble », celui de l'intégrisme multiforme qui est de plus en plus dans l'air du temps. Intégrisme religieux ou intégrisme laïc, et, désormais installé dans la vie politique corse, un intégrisme identitaire qui fait de la religion un étendard.

Cet intégrisme identitaire se revendique corse avant tout, mais il ne peut cacher les profondes similitudes qui le rapprochent des mouvements qui, en France et en Europe, relancent un activisme d'extrême-droite virulent. D'ailleurs ils s'affichent ensemble, comme avec Eric Zemmour et Marion Maréchal-Le Pen à Paris, eux-mêmes enchevêtrés avec leurs homologues en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hongrie et ailleurs. Cette Mossa Palatina n'a rien d'une Mossa Paisana. Elle n'est que la version corse d'une montée de l'extrême-droite en Europe.

Chaque fait divers, chaque controverse villageoise, est désormais devenu prétexte à s'afficher, baretta incalfata et verbe haut, en brandissant l'identité corse et le christianisme en

étendard. Dans cette agitation médiatique, la presse a forcément une grande place qui monte en épingle chaque événement pouvant jeter un trouble, comme cette polémique futile entre villageois de Quàsquara. À Paris, il y a même une presse désormais dédiée à cette tâche par ses nouveaux propriétaires, comme CNews et ses homologues de la presse écrite.

Le slogan mis en avant est « pas de ça en Corse » en parlant du « wokisme », agité comme un épouvantail nébuleux par des commentateurs ignorants. Ainsi on s'en prend au féminisme version « me too » ; mais quelle jeune femme corse voudrait connaître aujourd'hui ce qu'ont connu leurs mères ou grand-mères en matière de condition féminine ? Les rassemblements identitaires presque exclusivement masculins ne se posent pas ce genre de questions !

Et, chaque fois, transparait leur véritable raison d'être, à savoir le racisme et la xénophobie. Tout ça au nom d'une foi vigoureusement proclamée, mais qui ignore l'essentiel du message évangélique, celui de la tolérance et du secours dû à la détresse des hommes sur cette Terre. Le nationalisme corse doit se prémunir contre les sirènes du racisme et de la xénophobie qui le marginaliserait et le compromettrait aux côtés des forces de l'extrême-droite en France et en Europe. L'avenir de la Corse ne se construira pas en « remontant le temps » d'une Corse idéalisée des années cinquante. Il faut regarder devant, en arrachant les moyens de l'enseignement immersif pour la langue et ceux de l'autonomie pour notre peuple.

Retroussons-nous les manches, relevons les défis politiques de l'heure en capitalisant l'autonomie obtenue par l'accord de Beauvau, et regroupons-nous autour de nos églises et de nos villages de façon saine, ouverte et joyeuse. Par campà in seme da pòpulu corsu, oghje è dumane ! ■

Urbanìsimu è difesa di l'ambiente

# Simu sempre à scumbatte !

**Après des décennies d'anarchie sur le plan de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et d'un développement chaotique en**

**Corse**, le Padduc aurait dû tout régler, ou du moins beaucoup, offrir enfin une retraite aux militants de la cause de l'environnement, encadrer les maires et leur permettre d'échapper aux pressions de toutes sortes, notamment spéculatives, voire mafieuses, comme aux exigences de leurs administrés et de l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt collectif, asseoir le développement de la Corse dans un équilibre soucieux de la préservation des richesses environnementales de notre île, pensé par ses élus et par la société civile, de par les débats qui ont été organisés tout au long de son élaboration et de son adoption...

Oui mais voilà, c'était sans compter des impératifs oubliés : un respect des règles d'urbanisme par les municipalités et les entrepreneurs, une vigilance de la Collectivité quant à la défense de ses grands principes comme de son cahier réglementaire. La faille est encore et toujours dans les hommes et les institutions qui doivent veiller à leur bonne application. Bref, manque une réelle volonté politique de faire de ce document la directive territoriale d'aménagement qu'il est.

Le site de l'association U Levante rappelle quelques « décisions remarquées » du Tribunal Administratif de Bastia en ce début d'année, qui en dit long sur la non-application des règles d'urbanisme en Corse.

Résumé\*. ■ F.G.

**San Fiorenzu** - Le TA a validé le refus du maire de San Fiorenzu de délivrer un certificat d'urbanisme pour « un très "gros" programme immobilier : seize bâtiments à usage d'habitation et deux bâtiments collectifs en R+1 » au lieu-dit Strutta.

**U Sulaghju (Solaro)** - Le préfet de Haute-Corse a obtenu le 1<sup>er</sup> février, l'annulation du permis de construire tacite délivré par le maire de la commune de U Sulaghju pour la construction de quatre maisons individuelles sur un terrain situé au lieu-dit Pielza.

« Les constructions en litige se situent à l'intérieur du trait de contour de l'espace

Sud a obtenu le 22 janvier, la suspension de l'exécution du permis de construire tacite du fait du silence de maire de la commune de Conca sur la demande d'une construction d'une maison individuelle sur un terrain situé au lieu-dit Teghja. Le permis contrevient aux articles L. 121-8 et 121-13 du code de l'Urbanisme.

**Conca (Favona)** - Le préfet de Corse du Sud a obtenu le 14 février, la suspension de l'exécution de l'arrêté du 28 août 2023 du maire de Conca transférant un permis de construire une maison sur un terrain situé à Favona au lotissement Punta di Mare.



Conca, le projet contrevient à la loi Littoral et au Padduc. Donc inconstructible.

remarquable n° 2B 27 de la carte n° 9 du Padduc et ne sont pas en continuité d'une zone urbanisée», précise U Levante.

**Cervioni** - Le préfet de Haute-Corse a obtenu le 3 février, l'annulation de l'arrêté du 3 février 2022 par lequel le maire de Cervioni a délivré un permis de construire pour l'édification de cinq maisons individuelles avec piscines sur les parcelles situées au lieu-dit Costato.

« Le terrain d'assiette du projet s'insère dans un vaste espace vierge de toute construction hormis le couvent Saint-François. Ce dernier ne saurait être regardé comme un village ou une agglomération. Cet espace est inconstructible », explique U Levante.

« Le permis de construire initial ne pouvait être transféré en l'absence de commencement significatif de travaux de nature à interrompre le délai de péremption. La commune de Conca et les bénéficiaires n'ont pas produit de mémoire en défense », précise U Levante.

**Petrusella** - Le préfet de Corse du Sud a obtenu le 5 mars, « la suspension de l'exécution de l'arrêté du 5 octobre 2023 du maire de Petrusella accordant à la SCI Vannina I un permis de construire pour deux bâtiments à usage de commerce et deux logements de gardiens » sur un terrain situé chemin de Capu Vechju, lieu-dit Petinellu.

**Bonifaziu** - Le préfet de Corse du Sud a obtenu le 12 mars, la suspension de

**Conca (Tarcu)** - Le préfet de Corse du

\* Pour plus de détails, reportez-vous à l'article et à ses illustrations : [www.ulevante.fr](http://www.ulevante.fr)

## Agronomia per dumane

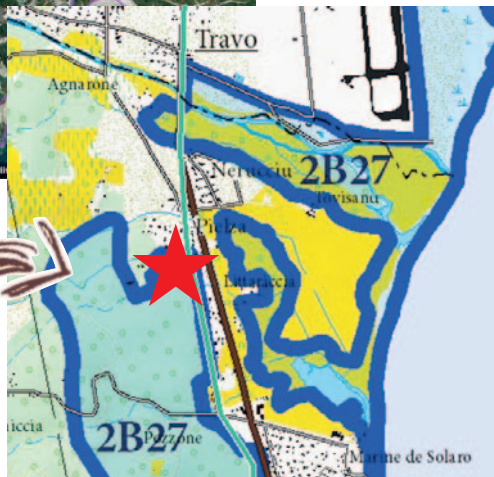
La rentrée 2024 sera marquée par une petite nouveauté au sein de l'école d'ingénieurs Paolitech. En effet, cette école qui jusqu'à ce jour formait des ingénieurs spécialisés en énergétique, élargit son panel de compétences en proposant une filière agronomie. Quel vent nouveau pour notre agriculture ! Cette initiative pourrait bien changer la donne pour l'agriculture insulaire et créer une dynamique entre modernité et tradition.

Depuis sa réouverture en 1982, l'Université di Corsica ne cesse de se développer et de s'adapter aux enjeux contemporains. Elle a grandi patiemment, sans prétention ni grand bruit, mais avec une vision claire de son rôle dans la formation des cadres Corses d'aujourd'hui et de demain.

L'ajout de la filière agronomie est une réponse directe aux défis croissants posés par le changement climatique et la nécessité d'une production alimentaire plus locale et plus durable. En intégrant des compétences en agronomie à son offre de formation, Paolitech ne se contente pas d'ajouter une corde à son arc ; elle cherche à tisser des liens solides entre les technologies énergétiques et les pratiques agricoles. L'objectif est clair : former des ingénieurs agronomes qui comprennent non seulement les principes fondamentaux de l'agriculture, et plus précisément de notre agriculture et de notre artisanat, mais qui sont également préparés à la transition et à des solutions énergétiques innovantes et respectueuses de l'environnement. Cela illustre une ambition plus large de l'école, celle de préparer ses étudiants à devenir des acteurs clés dans un monde en rapide évolution, où les questions de durabilité et d'autonomie alimentaire prennent une importance cruciale. Si Paolitech parvient à tisser un véritable lien entre ses filières, en formant les agriculteurs de demain avec des compétences adaptées aux réalités du changement climatique, de la ressource en eau et de la production locale, l'école aura non seulement franchi un cap important, mais aura également posé les bases d'une agriculture nustrale réinventée et résiliente. Cette vision, à la fois ambitieuse et nécessaire, place Paolitech au cœur de la transition de notre société. L'école, avec ses nouveaux programmes, ne se contente pas de suivre les tendances ; elle les crée. C'est une démarche qui, espérons-le, inspirera d'autres filières à envisager l'éducation sous l'angle de l'innovation, de l'interconnexion et de l'impact social. ■



Sperone, le projet contrevient aux lois d'urbanisme et se situe en plein dans une zone d'inconstructibilité qui a valu l'annulation en 2022 par le juge administratif des zonages concernés du PLU.



U Sulaghju, le projet bafoue la loi Littoral et l'espace remarquable du Padduc. Donc inconstructible.

l'exécution de l'arrêté du 17 octobre 2023 par lequel la commune de Bonifaziu a accordé un permis de construire pour l'extension d'une maison existante sur un terrain situé domaine de Sperone, lieu-dit Ciapilli.

« Le permis de construire méconnaît les dispositions des articles L.121-8 et L.121-13 du code de l'Urbanisme. La délivrance de ce permis de construire par le maire de la commune de Bonifaziu à Sperone est incompréhensible puisque ces parcelles font partie du zonage UG2ab dont la constructibilité a été annulée par le tribunal administratif le 17 février 2022... L'illégalité de ce permis de construire est si évidente... que ni le maire ni le bénéficiaire n'ont produit de mémoire en défense ! », explique U Levante.

**Bonifaziu** - Le préfet de Corse du Sud a obtenu le 3 avril, la suspension de l'exécution du permis de construire tacite du fait du silence du maire sur la demande présentée par la SCI Swing pour l'édification de quatre maisons individuelles avec piscines sur un terrain situé lieu-dit Sperone. Encore une fois, « le permis de construire méconnaît les dispositions des articles L.128-8 et L.121-13 du code de l'Urbanisme ».

**Sari Sulinzara** - Le préfet de Corse du Sud a obtenu le 15 février, la suspension de l'exécution du permis de construire

tacite, délivré dans les espaces proches du rivage à la SARL I Pagliaghji di Santu, pour une piscine, un bâti attenant et une pergola au lieu-dit Pianiccia.

Commentaire U Levante : « Le permis méconnaît les dispositions des articles L.121-8 et L.121-13 du code de l'urbanisme. Sans doute très conscients de l'illégalité du permis de construire tacite, la commune de Sari-Sulinzara et le bénéficiaire n'ont pas produit de mémoire en défense... »

**Et U Levante de conclure :** « Il est très regrettable que des maires continuent à délivrer des permis de construire à l'évidence illégaux. Cependant, certains maires et préfets appliquent la loi Littoral précisée par le Padduc, essentiellement l'article L. 121-8 qui interdit le mitage du territoire. Quelques-unes de ces décisions très louables (et pour lesquelles U Levante n'est pour rien) ont été détaillées ci-dessus [NDLR : lire sur leur site]. Dans une démocratie "normale" ce n'est pas aux individus ou à une association de faire appliquer la loi... mais à l'État !

Ces lois, si elles avaient été appliquées par les maires et le contrôle de légalité de l'État, auraient évité le saccage de certains rivages et souvent leur privatisation (exemple Sperone). Quel sera l'avenir de ces lois ? » ■

## Lutte contre la mafia

# La confiscation des avoirs criminels adoptée au Sénat

**Le 27 mars dernier, le Sénat a adopté à l'unanimité** la proposition de loi sur les dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels. Adoptée par l'Assemblée Nationale, également à l'unanimité, le 5 décembre 2023, le passage devant le Sénat était capital en vue de la promulgation de la loi. C'est une avancée importante dans la lutte contre l'emprise mafieuse. Une victoire pour les Collectifs de lutte contre la mafia en Corse. Interview de Lisandru Laban-Giuliani, et de Jean-Jérôme Mondoloni du Collectif Massimu Susini.

**C**onfiscuer les biens mafieux après une condamnation, c'était une demande forte des collectifs anti-mafia, qu'est-ce que ce vote du Sénat signifie concrètement ? Qu'est-ce que permettra la loi ?

**L.L-G :** Concrètement, grâce à cette loi, les biens qui sont le produit d'une infraction, ou qui ont servi à la commettre, seront systématiquement confisqués. La peine complémentaire de confiscation devient obligatoire pour les infractions, à partir d'une certaine gravité. Cela ne contrevient pas au principe d'individualisation des peines, dans la mesure où le juge pourra toujours, par une délibération spécialement motivée, exempter les condamnés de la confiscation, quand les circonstances (exceptionnelles) le justifient. C'est donc une amélioration significative de l'arsenal judiciaire pour empêcher que le crime organisé ne paie. La prévisibilité de la peine s'en trouve accrue, et, de ce fait, son pouvoir dissuasif. Si le mythe du mafieux attire encore tant de jeunes, c'est notamment parce que la justice peine à remettre en cause leur enrichissement, malgré les condamnations et les séjours en prison. En confisquant systématiquement les biens issus de l'infraction, l'enrichissement mafieux pourra être empêché par la justice. Symboliquement, c'est un signal fort : le parlement s'est prononcé unanimement en faveur de cette modification législative que nous défendions depuis longtemps. Pour notre collectif, ce vote unanime signifie que nous sommes en mesure de créer du consensus à l'échelle de la France autour de nos revendications, et de les voir aboutir. C'est la résultante d'un long travail d'analyse des textes de lois et de sensibilisation des parlementaires. Les députés corses et le sénateur Paulu Santu Parigi ont été particulièrement à notre écoute et ont montré que la Corse pouvait être à l'avant-garde de ce combat contre la mafia.



Le 12 septembre 2019, le militant nationaliste Massimu Susini était lâchement assassiné à Carghjese. Il dénonçait les dérives mafieuses dans son village. Le collectif Massimu Susini a été créé à la suite de ce drame le 6 octobre, pour lutter contre cette emprise et la peur qu'elle inspire, nouer des solidarités avec d'autres territoires qui luttent contre la mafia, proposer des outils juridiques comme la création du délit d'association mafieuse, la confiscation des richesses des mafieux et leur distribution à des œuvres sociales.

## Quelle est la situation actuelle concernant la confiscation des biens ?

**L.L-G :** Jusqu'à présent, cette confiscation était possible mais seulement facultative. Elle devait être motivée par le juge. En conséquence, elle était peu prononcée. Si le volume des confiscations est en augmentation constante depuis plusieurs années, les enquêteurs et magistrats continuaient jusqu'ici à se focaliser sur la preuve de la culpabilité du prévenu, mais négligeaient l'évaluation du patrimoine infractionnel. Cela se comprend : avec des moyens limités, les officiers de police judiciaire ne prennent pas le temps de réaliser des enquêtes patrimoniales sans avoir la certitude que la confiscation sera prononcée. Cette loi incitera à ne plus faire l'impasse sur le patrimoine infractionnel et permettra de frapper durement les mafieux au portefeuille.

**Deux de vos propositions ont été rejetées par le Sénat : la destination sociale prioritaire pour les biens confisqués et la confiscation obligatoire d'un bien appartenant à une personne qui ne pourrait pas justifier de son origine et qui serait condamnée à 5 ans de prison ou plus. En quoi sont-elles fondamentales pour le combat anti-mafia ?**

**L.L-G :** Il faut rappeler que ces deux amendements que nous avons proposés étaient soutenus par 6 groupes, représentant plus de la majorité absolue du Sénat, et ce malgré l'avis défavorable de la rapporteur LR ! Leur rejet tient aux contingences des présences dans l'hémicycle. Ce qui est certain, c'est qu'une majorité existe en faveur de ces dispositifs. Leur adoption n'est donc qu'une question de temps et d'occasion. Il s'agit là de deux piliers de la lutte anti-mafia. Pour lutter contre le blanchiment d'argent, il faut pouvoir confisquer les biens dont l'origine n'est pas justifiée par les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement supérieur à cinq ans. Un bien s'hérite ou s'obtient par le travail. Si vous êtes membre d'un réseau criminel, que vous êtes condamnés pour ces faits, et que vous disposez de voitures ou de villas de luxe, il semble de

bon sens que la justice vous demande d'où proviennent ces biens qui ne correspondent pas à vos revenus officiels. Dans le cas où vous ne pouvez pas expliquer l'origine de ces ressources, il semble également de bon sens qu'ils soient saisis. Quand on connaît le degré de pénétration de l'argent sale dans l'économie légale, quand on voit les montages financiers complexes réalisés par les blanchisseurs pour passer sous les radars, cette mesure semble urgente. Le second pilier, c'est ce qui s'appelle l'anti-mafia sociale. Pour faire reculer la mafia, il faut un engagement sans faille des pouvoirs publics et des institutions judiciaires, mais il faut aussi une mobilisation de la société civile. Rien de mieux pour cela que de rendre à la communauté ce que le crime organisé lui avait volé, pour permettre à des associations ou autres organisations œuvrant pour l'intérêt général de développer des projets vertueux sur les lieux et dans les biens où régnait précédemment la mafia. Cette affectation sociale est possible en France depuis 2021. Mais elle tarde à se généraliser : l'écrasante majorité des biens confisqués continue à être vendue aux enchères – et souvent à être rachetée par des prête-noms. Notre proposition, rejetée de peu au Sénat, visait à rendre prioritaire l'usage social. La loi votée au Sénat entérine toutefois la possibilité d'affecter ces biens à des collectivités locales, pour des projets d'intérêt général. C'est une avancée non négligeable.

**Laurent Marcangeli va proposer une loi sur le statut de repenti. Qu'est-ce que ça pourrait apporter à la lutte anti-mafia ?**

**J-J.M :** Le statut de repenti a fait ses preuves en Italie et a permis de démanteler des réseaux criminels gigantesques. Il a permis d'éviter que des centaines de personnes soient assassinées et que des centaines d'autres deviennent des assassins. Désormais il y a davantage d'assassinats liés aux groupes mafieux en Corse qu'en Sicile. En France, de nombreuses contraintes demeurent. Au premier chef, l'impossibilité pour les auteurs ou complices de crimes de sang de prétendre à ce statut. Autre contrainte : la décision de la juridiction d'instruction portant sur l'application du statut de repenti (article 132-78 du code Pénal qui institue, dans certaines conditions, une exemption ou une diminution de la peine privative de liberté), ne lie pas la juridiction de jugement, devant laquelle le prévenu, dit la Cour de cas-

sation « *pourra toujours, s'il l'estime utile, invoquer le bénéfice des dispositions dudit article* » ! Comment espérer qu'un criminel accepte de prendre le risque de révéler quels sont ses complices et les réseaux utilisés s'il n'est pas certain, dans le cadre d'un accord avec la commission chargée de traiter son cas, qu'il bénéficiera de la protection et de la réduction de peine ? Nous espérons que la proposition de loi préparée par Laurent Marcangeli permettra de répondre à ces insuffisances actuelles.

**Comment pourrions-nous nous inspirer du modèle italien ?**

**J-J.M :** En acceptant de nommer, d'identifier le mal : les mafias à l'œuvre en Corse et sur le Continent. Récemment, dans une tribune parue dans *Le Monde*, 130 magistrats ont dénoncé l'existence de mafias en France capables de corrompre et acheter des voix. Il est regrettable que ce constat lucide ne soit pas suivi d'une demande de création d'un délit d'association de type mafieux qui prenne en compte l'existence de ces structures criminelles pérennes. Structures qui utilisent la violence de façon systématique pour créer un pouvoir d'intimidation qui engendre l'Omerta et l'assujettissement afin de pénétrer l'économie légale, les marchés publics, comme ceux des déchets, corrompre des administrations et des élus, comme le déplorent ces magistrats. Ces mafias, grâce au blanchiment, s'associent avec des partenaires économiques et financiers dans le cadre d'activités licites. L'actuel délit d'association de malfaiteurs ne permet pas de poursuivre en justice ce type de criminalité. Autre renforcement urgent de la législation : la confiscation civile de prévention, qui est un des piliers essentiels de la lutte anti-mafia en Italie et qui est validée par la CEDH, doit être mise en œuvre en France aussi. Cette procédure civile est beaucoup moins traumatisante que la procédure pénale de confiscation. Elle consiste à demander à une personne qui a un passé criminel, et qui est propriétaire de biens sans rapport avec ses revenus, de justifier l'origine de ces biens faute de quoi ils seront, in fine, confisqués au profit de la société civile. Le but recherché n'est pas l'incarcération de la personne mais la confiscation de ses avoirs criminels afin de l'empêcher de pénétrer l'économie légale. C'est la mesure de confiscation la plus crainte par les mafias. ■ **Interview réalisée par Pauline Boutet-Santelli**



**A torre di Tuminu**

## Femu a Corsica chjama à aduniscesi

**Mise à la vente par ses propriétaires,** la tour de Tuminu est sur le point d'être rachetée en vue d'une transformation en location touristique. La commune a souhaité acquérir ce patrimoine situé en site classé pour qu'il reste dans le domaine public en vue d'en faire un lieu de mémoire. Mais le propriétaire n'a pas donné suite. Le conseil municipal unanime s'oppose au projet de privatisation mais n'a pas de possibilité de préemption, puisque la commune n'est pas dotée d'un document d'urbanisme. Le prix de vente est par ailleurs hors de sa portée. Un rassemblement de soutien est organisé ce samedi 20 avril à Tuminu à 10h30. Femu a Corsica apporte son soutien à la commune dans ce combat. Voici son communiqué.

« La tour génoise du XVI<sup>e</sup> siècle de Tuminu fait l'objet d'un projet d'acquisition par des tiers extérieurs à l'île, qui ont concomitamment déposé une demande administrative de transformation en meublé de tourisme. Le maire, François Orlandi, et le conseil municipal unanime, se sont légitimement exprimés contre ce projet : la commune souhaite que le bien intègre le patrimoine public. Cette tour est en effet un élément important de l'histoire du village et de la Corse. Femu a Corsica soutient la position ainsi exprimée et dénonce ce nouveau cas de privatisation de notre patrimoine à des fins spéculatives. Le projet de vente de la tour de Tuminu démontre une nouvelle fois la nécessité absolue d'un statut d'autonomie et d'un pouvoir législatif qui permettra de stopper les logiques de spéculation et de dépossession ». ■



**Femu**  
A CORSICA  
Aiò ch'hè ora!

Cuntrastu di l'Autunumia in Nizza

## Femu a Corsica cuntinueghja a mossa!

Dopu à Parighji, Femu a Corsica hà tinutu u so «Cuntrastu di l'Autunumia» in Nizza u 12 d'aprili scorsu. La salle du «Dolce caffè», point de rendez-vous des étudiants corses à Nice, était trop petite pour accueillir la cinquantaine de personnes venue échanger avec les responsables du mouvement, militants et élus, au sujet de l'autonomie et de l'avenir de notre pays. De très nombreux jeunes, étudiants ou actifs, mais également des Corses de la diaspora et une délégation insulaire de la Ville de Nice. Tutti incù a listessa brama è a listessa speranza: Autunumia!

Nizza, vicu di i primi mossi studentini in l'anni 1970 incù a mitica «CSC» (Cunsulta di i Studenti Corsi), pà l'Università, a lingua, a terra, u pòpulu, in tempu di Riacquistu è di rinàscita di a cuscenza naziunali corsa.

En guise d'introduction, le secrétaire national, François Martinetti, a tenu à rappeler l'importance symbolique que revêt la ville de Nice dans le combat du peuple corse et d'une grande partie de sa jeunesse, pour la reconquête de ses droits collectifs depuis un demi-siècle. Entouré de son binôme Livia Volpei, du député Jean-Félix Acquaviva, de la conseillère exécutive Antonia Luciani, du président de la Commission pour l'évolution statutaire à l'Assemblée de Corse Romain Colonna (qui a rappelé les rapports tragiques nous reliant à Nice depuis le crash de la caravelle en 1968 et réitéré l'exigence de vérité), d'élus et de militants, François Martinetti a rappelé la démarche de Femu a Corsica dans la séquence décisive que vit la Corse: accompagner le processus en allant à la rencontre du peuple corse et de sa jeunesse et en multipliant les moments d'échange, afin de construire

collectivement la Corse autonome de demain.

La teneur et la qualité des interventions de la salle qui ont rythmé les échanges durant plus de deux heures confirment ce que nous pressentons depuis plusieurs mois:

- d'une part, l'adhésion de notre peuple et de sa diaspora au projet d'autonomie de la Corse;

- d'autre part, la responsabilité, la maturité et la détermination de notre génération à s'investir dans la tâche la plus exaltante qui soit, celle de construire son pays avec les outils législatifs, réglementaires et fiscaux nécessaires.

La participation de nombreux jeunes à ces «Cuntrasti di l'Autunumia» révèle également l'espoir suscité par le projet d'autonomie de la Corse et les perspectives qu'il entrouvre.

Un projet qui dépasse largement la seule famille nationaliste corse comme en atteste l'intervention de Pierre-Paul Leonelli, adjoint au maire de Nice qu'il représentait avec une délégation de la municipalité: «Non, l'autonomie n'est pas un gros mot».

Pouvoir législatif, levier fiscal, spéculation foncière et immobilière, langue et culture

corses, démographie, identité, éducation, formation, transports, système de santé et offre de soins, développement économique et social... Toutes les thématiques qui concernent le destin de la Corse et la vie des Corses ont été abordées avec une idée largement partagée: si elle n'est pas la baguette magique qui nous permettra de résoudre tous les maux, l'autonomie donnera au peuple corse les moyens de maîtriser son destin et aux institutions de la Corse les instruments nécessaires à répondre aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle et à améliorer la vie de notre peuple.

**Issu scambiu hè statu l'uccasioni pà noi altri di ramintà** ch'è no vulemu caminà cù una andatura doppia è sulidaria: assicurà l'avvena di u Pòpulu corsu in terra soia è assicurà u prugressu suciali, ecunòmicu è culturali di a so ghjenti è di l'Isula.

A serata s'hè compia incù una stonda di spartera in ghjiru à una ghitara è à boci intricciati. In Nizza vènnari scorsu, cuntinuaremu à arradicà u nosciu prughjettu è à fà crescita a mossa! Chì ci tocca à «Vince per un more!» ■

**Don Joseph Luccioni.**

**Pensez-y!**

**Vous pouvez vous abonner en ligne**  
[www.arritti.corsica/abbunamentu](http://www.arritti.corsica/abbunamentu)







À la lecture de cet article du 23 février 2018, on mesure toutes les épreuves que nous avons dû endurer depuis l'accession aux responsabilités et la somme de patience qu'il a fallu pour construire un rapport de force. Le futur statut sera-t-il une véritable autonomie ? Il sera au moins une avancée indéniable ! È sapemu bè ch'ellu ci volerà torna à scumbatte. Chì a strada ferma longa versu l'emancipazione di u nostru pòpulu. Una cosa hè sicura, sè no tiremu tutti insemu, forse un ghjornu sciapperà, è più forti saremu sè uniti simu.

## Vue la menace, le temps perdu est un crime

par Max Simeoni



**D**iscussion autour de la Constitution: le président presse les natos dont l'énergie est mobilisée dans ce jeu. En face, les restes du système clan en sont réduits à chanter ensemble et à s'offrir au pou-

voir central comme supplétifs. Chienlit générale ! Il est urgent de serrer les rangs. Les mécanismes d'érosion continueront tant que l'autonomie et la reconnaissance du Peuple Corse ne seront pas la loi. Le temps perdu est plus qu'une erreur, plus qu'une faute. Vue la menace qui plane: c'est un crime.

Récapitulons. Il y a d'abord eu le «chiche» d'un ministre voulant mettre en place l'Assemblée Unique, idée validée par Macron; Il y a eu ensuite, un score de plus de 56% aux élections territoriales, score qui impose les natos à la CTC.

Cette ascension des natos, conduit à un face à face avec le pouvoir. Macron candidat paraissait ouvert. Les natos espéraient une ouverture intéressante, ils n'avaient aucune raison de penser le contraire; sans abandonner une prudente réserve.

**Quand la partie commence.** Dès lors que les natos s'installent, ils rappellent le pourquoi ils ont été élus: coofficialité, résidence, fiscalité patrimoniale, rapprochement des prisonniers politiques, le programme du Padduc (un minimum pour faire consensus) voté sous l'égide de Paul Giacobbi via Maria Giudicelli. Ils affirment aussi vouloir aller vers plus d'autonomie, plus de pouvoir.

«On va discuter sans tabous», leur répond le slogan officiel en écho. Et, après des visites ministérielles, le discours se précise: le minimum Padduc est anticonstitutionnel, l'avenir de la spécificité corse peut se conce-

voir en la plaçant dans la Constitution. S'en suit tout l'embrouillamini de l'article 72, 73, pas le 74...

La lucarne pourrait être, d'ici quelques mois, dans la réforme de la Constitution dont le président Macron a besoin pour moderniser la France.

Il est alors demandé aux natos de fournir, avant un mois, ce qu'ils considèrent nécessaire pour assurer la spécificité de la Corse. Ces derniers affirment vouloir jouer le jeu à fond et présenter un plan complet dans le délai fixé.

**Le contexte change.** L'article 72 semble avoir été abandonné. Plus rien n'est sûr, ni pour le 73, ni pour le 74 (qui pourrait revenir dans la course), ni pour tout autre nouvel article quant à leurs contenus rédactionnels. Quant au parcours institutionnel: Conseil d'État, commissions des chambres, Conseil Constitutionnel, il relève des dons de madame Soleil.

Certes le dialogue n'est pas rompu, mais le président presse les natos dont l'énergie est mobilisée dans ce jeu, au détriment de la gestion insulaire de leur responsabilité; au détriment des problèmes de politiques locaux et internes en particulier.

Ils risquent des surprises et une usure accélérée!

Ce long parcours vers la lucarne constitutionnelle ils devront le suivre, lestés par la mise en place progressive de l'Assemblée Unique (AU) au demeurant mal ficelée. Et alors même, qu'en parallèle, le Président cherche à ranimer les acteurs non natos ou carrément anti-natos pour restreindre leur masse de manœuvre.

Des acteurs qui ont cru que le président leur tendait des perches et qui ont soutenu la contention des majoritaires CTC: inutile d'aller au 74, le 72 ou le 73 aménagés suffisent, l'Assemblée Unique à peine née les natos veulent encore plus d'institution...

De concert, la gauche et la droite défendent

que, ce qui importe c'est le développement économique.

Mais, de fait, ces partis s'accordent uniquement sur le fait de contrer les «phantasmes» institutionnels des natos. Ainsi, les restes du système clan en sont réduits à chanter ensemble et à s'offrir au pouvoir central comme supplétifs, ce qu'ils sont par clanisme. Le pouvoir les traite en fonction de leur poids réel. Ils étaient caressés dans le sens du poil lorsqu'ils tenaient bien leurs «clients». Si quelques-uns ont conservé une dose d'idéal pour leurs convictions politiques, ils devraient être avec ceux dont le combat est lié étroitement avec celui de la démocratie: les natos.

**La phase actuelle est celle d'une chienlit générale.** Paris, capitale politique, s'incline sous un joug jupitérien et les dieux de l'Olympe sont électrocutés, momentanément paralysés.

Dans l'île le clanisme est sans courroie de transmission et le dépannage ne peut venir que du Pouvoir central dans la mesure où il jugulerait les natos.

Ceux-ci pataugent aussi, un tant soit peu.

Les autonomistes en sont encore à une structure d'alliance électorale avec équilibre des listes et partage des postes de gouvernance de gestion. Ils n'ont pas encore fait la fusion et en ont voté les statuts. Ils illustrent le dicton de la peau de l'ours. Ils superposent les problèmes sans une fondation assez solide.

Il est urgent de mesurer tous les aléas sur la route de l'émancipation du Peuple Corse, ceux prévisibles en sachant qu'il en est d'imprévisibles. Cette conscience prise, elle implique la nécessité urgente de serrer les rangs et d'améliorer la cohérence des acteurs qui sont aux responsabilités et des militants au sein du Peuple. Les mécanismes d'érosion continueront tant que l'autonomie et la reconnaissance du Peuple Corse ne seront pas la loi. Le temps perdu est plus qu'une erreur, plus qu'une faute. Vue la menace, on peut dire que c'est un crime. ■



**Commune d'OSANI**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

- Nom et adresse de l'organisme acheteur  
COMMUNE D'OSANI - Mairie - 20147 OSANI  
04.95.27.30.94 - mairie.osani@gmail.com
- Objet du marché :  
Travaux AEP pour le réseau de Curzu, 20147 Osani
- Caractéristiques principales  
Réalisation d'une branche de réseau nouvelle en diamètre 110, d'une longueur de 240 ml, en zone de travaux mécanisables. Réalisation d'une antenne de 30 ml en diamètre 25 pour desservir trois raccords.
- Conditions de participation  
Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner.
- Durée du marché ou délais d'exécution  
Date limite de livraison : 30 juin 2024
- Critères d'attribution  
L'offre sera appréciée en fonction des critères suivants :  
- Valeur Technique de l'offre : 20 %  
- Prix : 40 %  
- Délai : 40 %  
La capacité de l'entreprise à achever les travaux dans les délais exigés (cad avant le 30 juin 2024) sera un critère déterminant.
- Procédure : Procédure Adaptée
- Conditions de délai  
- Date limite de réception des offres : 30 avril 2024 à 12 heures  
- Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci
- Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 avril 2024

La Maire. Gisèle PAN-COLONNA

**SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES**  
**Société d'exercice libéral par actions simplifiée**  
**Siège social : lieu-dit Pian delle Borre,**  
**20248 ROGLIANO**

**Avis complémentaire**

Concernant l'avis de constitution de la société publié dans la Revue ARRITTI, numéro 2835, du jeudi 28 mars 2024, il convient d'ajouter :  
Directeur général : Monsieur Léonard PAOLETTI, demeurant 3 rue Gabriel Peri, 20200 BASTIA.

Pour avis

**AVIS D'ATTRIBUTION**

**ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

**Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice**  
**par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 -**  
**20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 -**

**Fax : 04 95 33 86 05 - mël : marches-publics@odarc.fr**  
**web : http://www.odarc.fr - SIRET 33035573600019**

Objet : Fourniture de carburant par cartes accréditives  
Référence acheteur : 01/FCS/24  
Nature du marché : Fournitures  
Procédure adaptée  
Classification CPV :  
Principale : 30163000 - Cartes accréditives  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Nombre d'offres reçues : 4  
Date d'attribution : 19/03/24  
Marché n° : 001-2024  
VITO CORSE, AV JEAN ZUCCARELLI, 20200 BASTIA  
Montant HT : 210 000,00 Euros  
Envoi le 15/04/24 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :  
http://www.marches-publics.info

**MARINA CROISIERES**  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
**AU CAPITAL DE 30 000 EUROS**  
**RAMENE A 24 900 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 6 RUE FRED SCAMARONI**  
**20169 BONIFACIO**  
**498 041 078 RCS AJACCIO**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 janvier 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 12 avril 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 5 100 euros, pour être ramené de 30 000 euros à 24 900 euros par rachat et annulation de 170 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à Trente mille euros (30 000 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à Vingt-quatre mille neuf-cents euros (24 900 euros)."

Pour avis. La Gérance

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE -**  
**BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX**

Suivant jugement du 09/04/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **DKHICHI EL MUSTAPHA** - LD CASAMOZZA résidence ABELONI BAT A N 18 3E ETAGE 20290 LUCCIANA - non inscrit au RCS Bastia.

Suivant jugement du 09/04/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SAS VASPLAQUE (SASU)** - Travaux de peinture, revêtements de sols et de murs, isolation intérieure et extérieure, projection sur façades, pose de plaques de plâtre, cloisons, faux Plafonds, doublages - Lieu-dit dit Camare 20290 ORTIPIORIO - 850 597 428 RCS Bastia

Suivant jugement du 09/04/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **SAS Diagnostic Concept (SASU)** - Diagnostic Immobilier - U Ritundu 20290 PRUNELLI-DI-CASACCONI - 843 028 549 RCS Bastia

Suivant jugement du 09/04/2024, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **PG PLOMBERIE (SAS)** - Travaux de plomberie générale, climatisation, chauffage - 615 chemin CHINCHINI 20600 FURIANI - 819 444 043 RCS Bastia

Suivant jugement du 09/04/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **CF CONSTRUCTIONS (SARL)** - Maçonnerie générale, fondations, terrassement, revêtement des murs et sols, piscines en dur - Bâtiment D2 Résidence Revico 20290 BORGIO - 895 169 647 RCS Bastia

Suivant jugement du 09/04/2024, le Tribunal de Commerce DE BASTIA a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif concernant la liquidation judiciaire de : **A CAVALLU (SARL)** - Centre équestre, ferme pédagogique incluant la promenade, la randonnée, les balades, la pension de chevaux, la location de chevaux, la vente de produits de la ferme et plus généralement de tout ce qui concerne le cheval et la ferme - VILLA VERENA 13 BIS AVENUE PAUL DOUMER 20220 L'ILE-ROUSSE 424 210 110 RCS Bastia

**POUR EXTRAIT,**  
**LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER**

**Abbonamentu**

**ARRITTI**

**Pigliu un abbonamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €**

- Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
- Eccu un sustegnu in più di .....€
- Primu abbonamentu
- Riabbonamentu

Casata, Nome (nom, prénom) : .....

Indirizzu (adresse) : .....

Telèfonu (téléphone) : .....

Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia

Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica



**agir  
PLUS**

**CLIMATISATION PERFORMANTE**

**BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIE  
D'ÉNERGIE DE 500€**

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS**

Calculez votre Prime sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !  
RETROUVEZ TOUTES NOS  
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.





# IL Y A PLUS SIMPLE POUR **ISOLER** SA MAISON !



*In casa prutetta  
ùn ci entre fretu !*

**Appelez au 04 95 72 13 25**

- Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique de votre maison**
- Aides financières jusqu'à 30 000 €**